

SAS 2CM

SAS au capital de 50.000 Euros
Siège social : 1 Avenue de la gare TGV
90400 MEROUX.
RCS BELFORT 848 357 521.

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mai à 8 heures,

Les associés de la SAS « 2CM » au capital de 50.000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à MEROUX, sur convocation faite par le Président.

Une feuille de présence a été établie, qui a été signée par les associés en entrant en séance.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Christophe CAMOZZI, en qualité de président associé de la société.

Est désigné comme secrétaire M. Rémy MONNIER.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la majorité des voix des associés disposant du droit de vote et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions prévues à l'ordre du jour suivant :

- **Transfert de siège et modification corrélative des statuts,**
- **La délégation des pouvoirs en vue des formalités.**

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de transférer le siège social de la société au 8 place de la grande fontaine 90000 BELFORT.

En conséquence l'article, « **ARTICLE 4 . SIEGE SOCIAL** » des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 . SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à BELFORT (90000), 8 place de la grande fontaine.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la collectivité des associés et répertorié sur le registre de ses décisions.

Le Président